



# Charte handicap

**Vous avez des besoins spécifiques, vous êtes en situation de handicap ou vous avez une reconnaissance RQTH ?**

**LE CAMPUS ZEHNDER vous accompagne pour suivre nos formations dans les meilleures conditions.**

LE CAMPUS ZEHNDER est engagé dans une démarche d'accueil et d'accompagnement en formation des personnes en situation de handicap.

## **Objectifs**

La Charte handicap s'adresse aux stagiaires inscrits dans une formation au Campus Zehnder. Elle a pour objectif de favoriser l'accueil des personnes en situation de handicap dans le cadre de nos actions de formation.

L'accessibilité généralisée des personnes handicapées à l'ensemble des dispositifs de droit commun, posée par la loi dite « [loi Handicap](#) » du 11 février 2005, se traduit en matière de formation professionnelle par une obligation nouvelle des organismes de formation d'adapter les modalités de la formation aux besoins liés aux handicaps (cf. décret n° 2006-26 du 9 janvier 2006).

Des aides spécifiques peuvent au cas par cas être proposées aux bénéficiaires en situation de formation (financement des adaptations pédagogiques, aides humaines et techniques...) afin de compenser les difficultés liées au handicap et de rétablir ainsi l'égalité des droits et des chances dans la réussite du parcours vers l'insertion professionnelle.

Le choix du dispositif et l'aide financière possible dépendent de votre situation professionnelle, demandeur d'emploi ou salarié. <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/formation-professionnelle>

### **Nos engagements**

- Disposer d'un « Référent Handicap », qui en coordination avec les équipes pédagogiques et administratives, facilite l'intégration des personnes en situation de handicap dans nos formations ;
- Accueillir en formation les stagiaires relevant de la loi du 11 février 2005 sans discrimination ;
- Informer et sensibiliser les équipes sur les conditions d'accessibilité et d'intégration aux actions de formation ;
- Mettre en œuvre, en fonction des besoins des personnes en situation de handicap, les adaptations pédagogiques, matérielles et organisationnelles ;
- Entretenir un réseau de partenaires locaux mobilisables pour accompagner dans l'accueil et l'aménagement de la formation des stagiaires en situation de handicap ;
- Communiquer sous différents supports, pour informer le public, les stagiaires et les personnels des engagements pris.

### **Le Référent Handicap**

Vous pouvez prendre contact avec le référenthandicap de Le Campus Zehnder, qui est la personne ressource en matière de handicap.

Ses missions :

- Accueillir et accompagner individuellement les personnes en situation de handicap,
- Evaluer les besoins spécifiques au regard d'une situation de handicap ou d'un besoin particulier,
- Mettre en œuvre les adaptations pédagogiques, organisationnelles et matérielles nécessaires,
- Être à l'écoute tout au long de la formation, et ajuster les adaptations en cas de nécessité,
- Informer et sensibiliser le personnel de Le Campus Zehnder,
- Développer un réseau de partenaires sur le territoire,
- Assurer une veille sur le handicap.

**Contact : Jean-Pierre GUIDEZ – Tél : 06 37 13 46 03 – Mail : [jeanpierre.guidez@zehnder.fr](mailto:jeanpierre.guidez@zehnder.fr)**



## **Procédure d'accueil individualisé de personnes en situation de handicap**

### 1- Détection et analyse du besoin

En amont de la formation, une incitation à contacter le Centre de Formation et/ou le réfèrent handicap est envoyé avec la convocation à destination de chaque participant. Il permet de recueillir les besoins particuliers ou difficultés des stagiaires, notamment liés à une situation de handicap. Également, une prise de contact directe par le stagiaire ou son responsable peut se faire par mail, ou par téléphone.

A ce stade, un entretien sera proposé à la personne en situation de handicap par le réfèrent handicap pour recueillir davantage de précisions.

L'évaluation des besoins spécifiques, éventuels, au regard du handicap (pédagogiques, matériels, organisationnels...) nécessaires à un bon déroulement de la formation est réalisée par le réfèrent en lien avec les principaux acteurs concernés (stagiaire, employeur, formateur...).

Ce premier entretien permet de définir les adaptations et les aides et l'accompagnement dont pourra bénéficier le participant pendant sa formation, de façon à anticiper d'éventuelles difficultés et éviter les ruptures. Les adaptations peuvent évoluer tout au long de la formation.

### 2- Validation de l'entrée en formation

LE CAMPUS ZEHNDER confirmera l'entrée en formation du candidat auprès de son employeur ou lui notifiera, le cas échéant, les causes de refus, afin de permettre l'élaboration d'un nouveau projet.

### 3- Mise en œuvre de la formation

Les adaptations nécessaires sont mises en œuvre, en lien avec la direction, l'équipe pédagogique, l'équipe administrative, le cas échéant le partenaire mobilisé, permettant l'intégration de l'apprenant et la prise en compte de la spécificité de son handicap. Un suivi est réalisé durant la formation afin de s'assurer du bon déroulement.

### 4- Suivi de la formation

En fin de formation, une évaluation de la démarche est réalisée, réunissant si possible les différentes parties : le participant, le formateur et le référent handicap, afin de s'assurer des atteintes des objectifs de la formation, de l'efficacité des adaptations mises en œuvre, de la nécessité éventuelle d'accompagnement dans sa mise en situation professionnelle, de préconisations... Le recueil et la prise en compte des appréciations des parties prenantes feront parties intégrantes de la démarche d'amélioration continue des formations.



### **Modalités d'accompagnement**

Pour répondre au plus grand nombre de situations de handicap, des modalités d'accompagnement sont mises en place :

#### Accessibilité des centres de formation

- Places de parking à proximité des locaux de formation
- Salles de formation et ateliers accessibles par ascenseur
- Sanitaires adaptés
- Accompagnement dans les déplacements sur le site
- Prestataires de restauration et d'hébergements les plus proches accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Référent handicap présent sur le site de formation ou joignable par téléphone
- 

#### Aménagements possibles de la formation

- Transmission des contenus pédagogique en amont de la formation
- Temps de pause supplémentaires
- Aménagement des horaires et fractionnement des sessions de formation
- Accompagnement individuel
- Aménagements des matériels, de la configuration des espaces (salle et atelier)
- Adaptation des mises en situation (supports visuels, jeux de rôles)
- Envoi des supports pédagogiques en version numérique à l'issue de la formation

- Equipe pédagogique sensibilisée au Handicap

### Liste des Acteurs et Partenaires locaux



Maison départementale pour les personnes handicapées de L'Essonne

93 Rue Henri Rocheford

Tel : 01 60 76 11 00

Courriel : [mdphe@cd-essonne.fr](mailto:mdphe@cd-essonne.fr)

Web : <https://www.essonne.fr/sante-social-solidarite/handicap/>



Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées – Ile de France

24/28 Villa Baudran 21/37 rue de Stalingrad -  
Immeuble Le Baudran  
94110 Arcueil

Tel : 08 00 11 10 09

Web : <https://www.agefiph.fr/ile-de-france>